



Evolution de la situation du petit coléoptère des ruches

- Communiqué de la filière apicole -

Apicultrices, Apiculteurs,

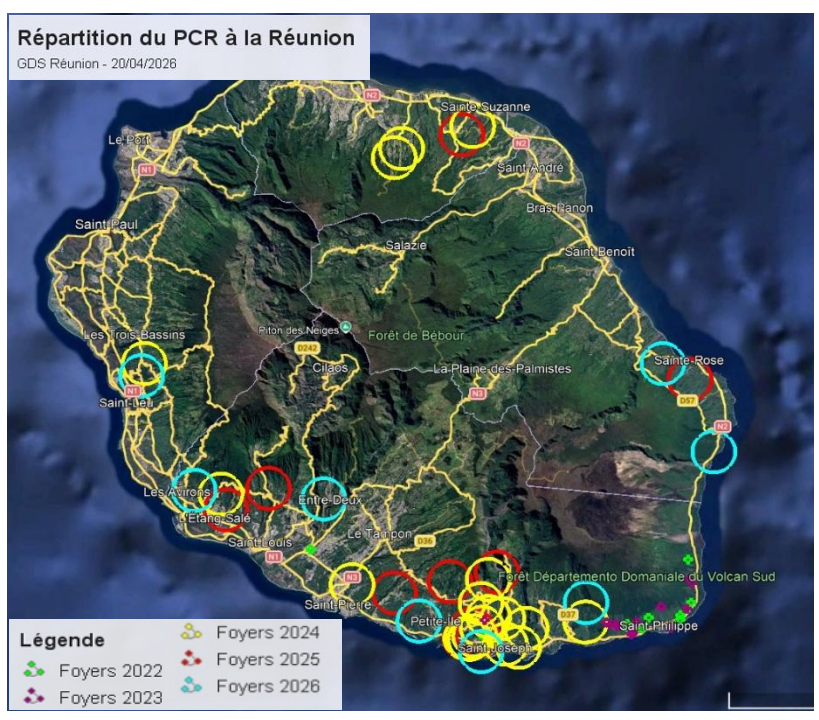
Depuis les premières détections dans le sud de l'île en 2022, la situation du petit coléoptère des ruches (PCR) a bien évolué, que ce soit sa propagation géographique, son impact sur les colonies d'abeilles ou la réglementation qui encadre sa gestion... Les conséquences de ce nuisible restent encore difficiles à évaluer dans le contexte réunionnais. C'est pourquoi la filière apicole sollicite la vigilance et la contribution de chaque apiculteur pour faire progresser les connaissances scientifiques et parvenir collectivement à faire face à ce défi sanitaire.

UNE SURVEILLANCE DU PETIT COLEOPTERE BASEE SUR LES OBSERVATIONS DES APICULTEURS

Vous observez des insectes ou des larves suspects dans ou à proximité de vos ruches, capturez ou prenez des photos des individus observés ; puis contactez le GDS, la DAAF, votre structure apicole ou votre vétérinaire en vue de l'identification.

Outre le respect de la réglementation, en signalant vos suspicions, vous participez à améliorer la connaissance de la propagation du PCR à l'échelle de l'île et donc à engager l'ensemble des apiculteurs dans une lutte collective.

Cette surveillance a permis la détection de nouveaux cas d'infestation par le PCR dans tout le sud-ouest de l'île : entre Saint-Philippe et Saint-Leu ; mais également dans le nord, sur les communes de Sainte-Suzanne et Sainte-Marie et plus récemment dans l'est, sur la commune de Sainte Rose. Le nord-ouest et les cirques semblent encore épargnés.



DES MESURES DE GESTION ADAPTEES AU NIVEAU D'INFESTATION DES COLONIES

Depuis août 2023, il n'y a plus de destruction de ruchers liés à la présence du PCR. En revanche, en fonction du niveau d'infestation des colonies, il peut être recommandé d'installer des pièges, de partitionner et de contrôler plus souvent les ruches, de nourrir en plus petites quantités, de supprimer les cadres infestés par les larves, voire la colonie si elle est déjà trop affaiblie... Les mesures les plus adaptées sont conseillées aux apiculteurs dans le cadre des visites d'accompagnement proposées par le GDS.

Ces visites permettent d'évaluer l'impact de ce nuisible sur notre territoire et de mieux informer les apiculteurs. Actuellement, des adultes de plus en plus nombreux sont détectés dans les ruches, principalement dans les espaces non accessibles aux abeilles. Les multiplications larvaires sont de plus en plus rapides ; elles font suite à l'affaiblissement des colonies et peuvent aboutir à la fermentation du miel présent dans la ruche.

DES AIDES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ACHAT DE PIEGES

Installer des pièges à huile dans vos ruches contribue à détecter précocement l'arrivée du PCR dans votre rucher. S'il est déjà présent, les pièges aideront vos colonies à maîtriser le nombre de coléoptères adultes.

En gérant le PCR dans vos ruches, vous limitez la multiplication et la sortie des larves ; contribuant ainsi à diminuer sa pression sur vos colonies et celles de vos voisins. Dans cet objectif, le Conseil Départemental aide financièrement les apiculteurs à acheter des pièges à huile auprès du GDS.



Consultez le tutoriel vidéo du GDS Réunion pour apprendre à bien piéger le PCR dans vos ruches.

UN SUIVI DES MOUVEMENTS DE RUCHES POUR MIEUX COMPRENDRE SA PROPAGATION

Pour rappel, bien que le petit coléoptère soit capable de voler sur plusieurs kilomètres, ce qui explique l'infestation des ruchers voisins de proche en proche, la propagation rapide à l'échelle de l'île s'explique par les mouvements de colonies, transhumances, achats/ventes. C'est pourquoi il est demandé aux apiculteurs de contrôler leurs colonies avant de les déplacer, ainsi que de déclarer ces mouvements à la DAAF.



Rendez-vous sur le site mes démarches simplifiées, mis en place par la DAAF pour déclarer vos mouvements de ruches ; aucune autorisation n'est à attendre avant le déplacement.

ENSEMBLE, PROTEGEONS LE CHEPTEL APICOLE REUNIONNAIS

Notre abeille est maintenant confrontée au varroa depuis 2017 et c'est ensemble que les apiculteurs et les acteurs de la filière ont œuvré pour mener une lutte collective la plus efficace possible. Face au petit coléoptère des ruches, cette collaboration reste plus que jamais nécessaire !

Ainsi, être attentifs lors des visites de ruches, communiquer de manière transparente les suspicions, faire évoluer sa pratique individuelle, progresser ensemble vers les bonnes mesures de gestion, s'informer de la situation et respecter la réglementation nous permettra de maintenir durablement notre cheptel apicole en bonne santé.

LES DIFFERENTS ACTEURS DE LA FILIERE APICOLE ONT DONC REDIGE D'UN COMMUN ACCORD CE COMMUNIQUE POUR VOUS DEMANDER, APICULTRICES ET APICULTEURS, DE VOUS MOBILISER FACE A L'IMPACT GRANDISSANT DU PETIT COLEOPTERE DES RUCHES.

Apicolement,

La présidente et les présidents
de l'Association Apiculture Réunion,
de l'Association de Développement de l'Apiculture à la Réunion,
de l'Association Maison de l'Apiculture de l'Île de la Réunion,
du Centre d'Etudes Techniques Apicoles de la Réunion,
de la Chambre d'Agriculture de la Réunion,
de la Coopémiel de Bourbon,
du Groupement de Défense Sanitaire de la Réunion
et du Syndicat Apicole Réunion

